

**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MARDI 27 MAI 2025**

Nombre de conseillers : en exercice : 10  
présents : 8  
votants : 9

Date de convocation : 21/05/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept mai à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal de WILDERSBACH s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jacques MICHEL, Maire

**Etaient présents :**

M. BAUER Christophe ; M. BLANCHARD Laurent ; M. HALTER Etienne ; Mme LUDWIG Michèle ; M. MARCK Maxime ; M. MATHIS Jean-Marc ; M. MICHEL Jacques ; Mme TAGLANG Gabrielle.

**Absent(s) excusé(s) :** M. FISCHER Benjamin ; M. JACQUOT Daniel (procuration à M. MATHIS Jean-Marc).

**Absent(s) :** /.

**Assistait en outre :**

Mme VECK Céline, adjoint administratif.

Vu les dispositions de l'article L.2541-6 du CGCT ainsi que l'article L.2541-7 précisant que le secrétaire de séance en Alsace-Moselle peut être un agent public, le Conseil Municipal a désigné pour secrétaire de cette séance Mme VECK Céline.

**ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE :**

- 1) Approbation du P.V. de la séance du 29 avril 2025.
- 2) Plan communal de sauvegarde, avec présentation finale par SECUFORMED.
- 3) Décision modificative n°1 au budget Principal.
- 4) Remise en location du logement communal vacant 62 Rue de la Perheux
- 5) Départ d'un locataire 65 Rue de Leyde.
- 6) Dossier Chaufferie / Aménagement Fraternité – Tranche 2 :
  - Avenant n°1 : Lot 06 – Menuiseries extérieures – PVC, remplacement des portes.
- 7) SDEA : convention de mise à disposition de l'employé communal.
- 8) RPI de la Rothaine :
  - Participation au transport journée d'action « Bien dans son corps, bien dans sa tête ».
  - Révision de la convention de répartition des frais.
- 9) Communications / divers (caravane de l'animation 2025, sortie forêt, 14 juillet, ...).

**ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 AVRIL 2025**

Le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 29 avril 2025 est approuvé à l'unanimité.

**DCM N°2025-049**

**PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE**

Après exposé en présence de la Société SECUFORMED missionnée pour l'établissement des documents, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal les divers documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) et relatifs au Plan communal de Sauvegarde (PCS). Ces documents sont composés du diagnostic communal, les annuaires de moyens et de personnes qui devront être tenus à jour.

Ces documents visent la gestion des risques majeurs naturels ou industriels (tempêtes, orages, sismicité, glissements de terrain ... etc) et la prévention à la réaction opérationnelle organisée aux différentes échelles d'organisation territoriales.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le plan communal de sauvegarde (PCS) présenté et les documents d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM) ;
- CHARGE le Maire de prendre l'arrêté portant création du PCS et de transmettre aux différents services et notamment en Préfecture.

### **DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET PRINCIPAL**

Le SGC de Sélestat ayant éclairci ses interrogations au sujet des acomptes versés à une entreprise effectuant des travaux à la Fraternité, aucune décision modificative n'est à prendre pour le moment.

### **DCM N°2025-050**

#### **REMISE EN LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL VACANT 62 RUE DE LA PERHEUX**

Le maire informe le Conseil municipal que suite au départ de Monsieur Christophe MESSMER et Madame Edith MACK, locataires du logement communal situé 62 rue de la Perheux, des travaux de remplacement du revêtement de sols de la cuisine et de rénovation partielle de la salle de bains ont été effectués par les entreprises Peinture Arnold et HALTER pour un coût total d'environ 3 000,00 euros.

Malgré ces travaux, le loyer ne peut être revalorisé dû à la classification en F pour la performance énergétique du logement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, :

- décide de confier la remise en location ce logement à l'agence ORPI TRITSCHLER IMMOBILIER de Rothau aux conditions suivantes :

|                        |                     |
|------------------------|---------------------|
| - loyer mensuel :      | <b>443,53 Euros</b> |
| - avances de charges : | <b>130,00 Euros</b> |
| - loyer garage :       | <b>60,00 Euros</b>  |

- autorise le maire à signer à signer le mandat exclusif de location à intervenir à cet effet.

### **DCM N°2025-051**

#### **DEPART D'UN LOCATAIRE 65 RUE DE LEYDE**

Le maire porte à la connaissance du Conseil municipal le courrier de Madame Céline KUHN - MANTZ, informant la commune de son souhait de quitter le logement communal qu'elle occupe 65 rue de Leyde, à compter du 19 août 2025, au terme de son préavis réceptionné le 19 mai 2025.

Les délais légaux pour dénoncer le bail étant respectés, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- PREND ACTE du départ de l'intéressée de ce logement à compter du 19 août 2025.

Il est rappelé qu'une caution de 400 € initialement versée en mars 2018 par Madame Céline KUHN - MANTZ pourra être restituée sous réserve de l'état des lieux de sortie.

- **DECIDE** de faire procéder à l'ensemble des diagnostics nécessaires (DPE, amiante, installation électrique et Plomb), avant toute remise en location de ce logement, par l'entreprise ECO DIAG 67 de Steige (67) pour un montant total de 364,80 €.

### **DCM N°2025-052**

#### **DOSSIER CHAUFFERIE / AMENAGEMENT FRATERNITE - AVENANT N°1 AU LOT 06 – MENUISERIES EXTERIEURES – PVC, REMPLACEMENT DES PORTES**

Dans le cadre du marché de travaux pour la rénovation énergétique et réaménagement de la salle de la Fraternité, le Maire soumet au Conseil Municipal, l'avenant n° 1 en plus-value suivant :

|  |                |                 |
|--|----------------|-----------------|
| - Titulaire du Marché :                                | ACTI FEN       |                 |
| - Montant initial du marché :                          | 12 591,00 € HT | 15 109,20 € TTC |
| - Montant de l'avenant TTC :                           | 8 142,50 € HT  | 9 771,00 € TTC  |
| - Nouveau montant du marché TTC                        | 20 733,50 € HT | 24 880,20 € TTC |
| - <u>Objet de l'avenant</u> : Remplacement des portes. |                |                 |

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **donne** son accord pour la passation de l'avenant n°1 au lot 06 - MENUISERIES EXTERIEURES – PVC ;
- **autorise** le Maire à signer ledit avenant.

### **SDEA : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EMPLOYE COMMUNAL**

Une réunion avec le SDEA est organisée en mairie le mercredi 28 mai 2025 à 14h, le sujet est remis à un prochain conseil municipal.

### **DCM N°2025-053**

#### **RPI DE LA ROTHAINNE : PARTICIPATION AU TRANSPORT JOURNEE D'ACTION « BIEN DANS SON CORPS, BIEN DANS SA TETE »**

Monsieur le maire informe le conseil municipal que la commune de Natzwiller a été sollicité par Monsieur BRONNER qui anime le CLA (Comité Local d'Accompagnement) pour une aide au financement d'une journée d'action « Bien dans son corps, bien dans sa tête », qui s'est déroulée à Plaine le samedi 24 mai dernier et qui concerne les écoles de Rothau, Saales, Natzwiller, Plaine et une classe du collèège Frison Roche à La Broque.

Le coût total à financer de cette journée s'élève à 1 370,00 euros répartis en l'achat de ballons pour 870 euros qui seront pris en charge par le CLA, et le transport en bus pour 500 euros qui sera partagé entre quatre communes, Plaine n'ayant pas besoin de transport.

Une participation au transport pour le RPI NEUVILLER LA ROCHE – WILDERSBACH - NATZWILLER est estimée à 125 euros.

La commune de Natzwiller propose de répartir cette participation sur les trois communes du RPI à hauteur de 41,00 euros pour la commune de Neuviller-la-Roche, 41 euros pour la commune de Wildersbach et 43 euros pour la commune de Natzwiller

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la participation au transport à hauteur de 41,00 € pour la commune de Wildersbach ;
- **AUTORISE** le maire à signer l'ensemble des documents nécessaires relatifs à cette participation.

### **DCM N°2025-054**

#### **RPI DE LA ROTHAINNE : REVISION DE LA CONVENTION DE REPARTITION DES FRAIS**

Le maire rappelle aux membres du Conseil municipal sa décision du 21 novembre 2024 refusant l'avenant proposé par les Communes de Natzwiller et Neuviller-la-Roche, considérant que la convention actuelle, établie à la demande du Service de Gestion comptable de Sélestat afin d'avoir un document unique tripartite en conformité aux décisions communes prises depuis la mise en place du RPI, répond aux exigences initiales et garantit une répartition équitable des frais.

Le Maire fait état des deux réunions des 16 avril et 7 mai 2025 entre les Maires des trois communes du RPI afin de rediscuter les points de vue de chacun à ce sujet.

Il informe que les Communes de Natzwiller et de Neuwiller-la-Roche souhaitent ajouter à la convention les frais de chauffage, d'électricité et de nettoyage des locaux dans la liste des frais de fonctionnement des Ecoles, éléments pris en charge jusqu'à présent par chaque commune conservant son école depuis la création du RPI. La commune de Wildersbach est d'accord sur le principe de rajouter ces nouveaux frais en proposant une répartition au prorata au nombre d'habitants pour l'ensemble des frais du RPI, ATSEM inclus afin de faire perdurer la solidarité dans le maintien du RPI malgré la baisse d'effectifs des élèves domiciliés à Wildersbach (à savoir cette année scolaire 2024/2025 : zéro maternelle et sept primaires).

A ce jour, ces discussions ont abouti au positionnement ferme des communes de Natzwiller et de Neuwiller-la-Roche sur une répartition de l'ensemble des frais de fonctionnement des écoles au nombre d'habitants et la récupération des salaires des ATSEM au tiers.

Au vu de ces nouveaux éléments et après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- n'est pas d'accord avec la proposition des communes de Natzwiller et de Neuwiller-la-Roche ;
- fait une nouvelle proposition pour une répartition de l'ensemble des frais de fonctionnement des écoles au nombre d'élèves et la récupération des salaires des ATSEM au nombre d'habitants. Ce qui permettra de conserver cet esprit de solidarité malgré le fait de ne plus avoir d'élèves scolarisés le cas échéant ;
- si une entente n'est pas possible entre les trois communes sur une nouvelle répartition des frais, décide de maintenir et d'appliquer en l'état la convention de répartition actuelle ;
- En ce qui concerne la prise en charge du transport méridien à partir de la rentrée scolaire 2025 :
  - - confirme la décision du conseil municipal n°2025-016 du 4 mars 2025 qui a entériné la prise en charge du transport méridien à part égale par chacune des trois communes du RPI ;
  - - décide d'ajouter la prise charge des frais d'accompagnement scolaire exceptionnels, en cas d'absence d'ATSEM dans le car, conformément à la proposition faite par les Communes de Natzwiller et de Neuwiller-la-Roche.

## COMMUNICATIONS, DIVERS

**A : Caravane de l'Animation 2025** : La date de passage de la caravane à Wildersbach est fixée au mardi 8 juillet 2025. Luc HAZEMANN sera prévenu.

**B : Sortie Forêt** : Une sortie forêt est organisée le samedi 28 juin 2025 sur les bans communaux de Neuwiller-la-Roche et de Wildersbach en présence de l'association de chasse du Mercathon et de l'ONF. Monsieur le Maire demande la confirmation de la présence de chacun.

**C : Manifestations de cet été** : L'édition 2025 des Scènes Sauvages se déroulera du 20 au 29 juin prochain, pas de spectacle à Wildersbach cette année. Des discussions sont actuellement en cours pour l'organisation en août 2025 d'un petit concert Jazz'N Bruche possiblement à l'étable. En discussions également, une projection en plein air cet été d'un film de Cinévallée.

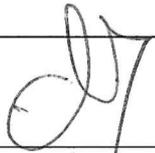
**D : 14 juillet** : Le Maire doit contacter la fanfare.

**E : Bilan de mandat** : Gabrielle TAGLANG intervient et dresse un bref bilan des objectifs de l'équipe municipale depuis son installation. Elle évoque avec Christophe BAUER le questionnaire aux habitants et les élus font le constat que tous les projets n'ont pu voir le jour, faute de moyens ou de connaissances ou de finances. Concernant le Château, le projet de le transformer en résidence pour séniors est évoqué. Jean-Marc MATHIS se propose de se renseigner sur l'ensemble des moyens financiers disponibles pour ce genre de projet.

**F : Espace autour du Château** : Les panneaux de basket sont remis gracieusement par l'école Oberlin depuis un an déjà. Laurent BLANCHARD se charge de voir avec l'employé communal Guillaume pour les faire installer dans les normes en vigueur.

Séance du Conseil Municipal levée à 22h35.

**SIGNATURES**

|  |  |
|--|--|
| M. MICHEL Jacques,<br>Maire              |  |
| Mme VECK Céline,<br>Secrétaire de séance |  |